



Compte-rendu succinct du Conseil Municipal  
Séance ordinaire du 02 mai 2017  
3ème séance de l'année 2017

Subdivision Administrative des Iles-Sous-Le-Ven.  
**ARRIVÉE LE**  
**19 MAI 2017**  
N° ..... / ISLV

Convoqué le 28 avril 2017, le Conseil Municipal de la Commune de HUAHINE a tenu sa 3ème séance en session ordinaire le vendredi 17 mars 2017 à l'hôtel de ville de Fare, sous la présidence de Monsieur Marcelin LISAN, maire de la commune, avec Monsieur Claude CHONG, secrétaire de séance nommé conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

Vingt-neuf (29) membres du Conseil Municipal étant en exercice.

Vingt-cinq (25) membres sont présents au moment du vote :

Mathilde TINITUA épouse BUARD, CHEOU Ronald, CHONG Claude, FAATAUIRA Camille, FANIU Erick, GIBERT Pitori, LEFORT Bernard, LEMAIRE Gaston, LISAN Marcelin, MAITERAI Richard, MOU SIN Gaéton, PAU épouse ROURA Nicole, TAAREA Moeata, TAPAO épouse FAAHU Tatiana, TEFAATAUMARAMA Timiona Erwan, TEHAAMANA Clothilde, Tania TEMAIANA épouse TEREMATE, Rosine TEMAUU épouse MAI, TEPA Eremoana, Gérard TEPA, TUIHANI-TEHEIURA Romain, TUMARAE Grégoire, TUIHANI Eugène, TUIHANI Georges, VAIHO épouse HETAA Dorita.

Quatre (04) membres ont donné pouvoir :

Bruno TAAROAMEA  
Antonio MALATESTA  
Jean-Marie TEMAURI  
Nano HOPARA

*a donné pouvoir à*

Grégoire TUMARAE  
Camille FAATAUIRA  
Nicole PAU épouse ROURA  
Richard MAITERAI

Présents à titre consultatif :

Nelson TEPA, Directeur général des services ; Hiro LEMAIRE, directeur du département des relations à la population ; Malissa ITCHNER, directrice du département des affaires administratives ; Enoha TEIVA, directeur du département comptable et financier ; Neti TEIVA, directeur du département des ressources humaines ; Nestor NATUA, responsable du département de la sécurité publique ; Romuald LAI, chef du département de la sécurité civile.

-xoXox-

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par le Maire à 08h30, une prière est dite par Monsieur Eremoana TEPA.

## **1) Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 17 mars 2017**

Aucune observation n'étant faite, le Maire demande aux conseillers de voter à main levée.

Indications de vote :

Pour : 29

Contre : /

Abstention : /

**Adopté à l'unanimité**

## **2) Examen et approbation de divers projets de délibération**

- N° 39 : Approuvant le débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2017
- N° 40 : (Valant Décision Modificative n° 1 du Budget principal de l'exercice 2017) Relative à des annulations et à des virements de crédits dans le Budget principal de l'exercice 2017
- N° 41 : Octroyant une subvention à l'association sportive du collège de Huahine pour le développement de l'option va'a, pour l'exercice 2017

- N° 42 : Autorisant le Maire à signer la convention avec la Fédération Polynésienne de Protection Civile relative à la formation de gestes de premiers secours des sapeurs-pompiers volontaires de la commune de Huahine
- N° 43 : Acceptant le principe de l'opération intitulée « acquisition et installation d'un ponton flottant en extension du quai de pêche de Fare », approuvant le dossier technique et sollicitant le concours financier du Pays
- N° 44 : Acceptant le principe de l'opération intitulée « acquisition et installation d'un ponton flottant à Haapu », approuvant le dossier technique et sollicitant le concours financier du Pays
- N° 45 : Acceptant le principe de l'opération intitulée « construction de la salle omnisports de Fiti », approuvant le dossier technique et sollicitant le concours financier du Pays et du CNDS (centre national pour le développement du sport

**Indications de vote :**

Pour : 29

Contre : /

Abstention : /

**Adopté à l'unanimité**

**3) Questions diverses**

- Plusieurs appels d'offres sont en cours : 4 véhicules de service, logiciel RH, ; il reste à lancer celui portant sur le CCFS dont le cahier des clauses techniques particulières est complexe et la livraison devrait prendre un an ;
- Des dossiers seront à nouveau présentés : bateau d'intervention et nouvelle ambulance pour le service incendie ;
- Le camion-citerne acquis d'occasion pour 1 million a fait l'objet de multiples réparations mais n'est quasiment jamais utilisé ; la commune en aura besoin en cas d'incendie, il ne s'agit pas d'acquisitions pour faire joli, il faut se tenir prêt en toutes circonstances en matière de sécurité ;
- L'ambulance assurer de très nombreux transferts pour les Evasan notamment ; or il était convenu que ce véhicule aille chercher le malade à son domicile pour le déposer au dispensaire, à charge pour la famille de ramener la personne à son domicile, mais en fin de compte c'est la commune qui assure l'aller et le retour ; il est difficile de refuser ce service aux familles en difficulté, au risque de mécontenter des habitants ou de mettre la responsabilité communale en porte à faux en cas de problème, donc il vaut mieux continuer à assurer le service pour le bien de la population, en l'absence de véhicule des services de santé sur notre île ; comment dire non à une famille dont un membre malade ou en grande difficulté a bien été pris en charge par les pompiers et amené au dispensaire, au moment du retour ? en disposant de 2 ambulances, la prise en charge de notre population sera bien meilleure ; les pompiers font leur travail de leur mieux, et la satisfaction de la population est primordiale, et l'implantation d'une caserne annexe sur Huahine iti est vivement souhaitée ;
- Les 3 candidats ayant réussi les épreuves physiques AP ont été à nouveau convoqués pour une nouvelle série de tests ; il est dommage que le candidat anglophone n'ait pas été retenu, mais le choix de la commune a été fait sur la base du critère d'enfant de l'île ; les tests concernent l'aptitude d'un candidat sans pour autant garantir son recrutement ; en matière de recrutement, il serait préférable de retenir le choix du maire délégué concerné, de connaître le nombre de postes à pourvoir (pour éviter d'organiser 2 sessions pour une même catégorie de recrutement), ainsi que les critères et personnes habilités pour désigner les candidats retenus à l'issue des test d'aptitude ; il faudrait rechercher les compétences avant tout, pour mieux servir la commune et sa population ;
- Les postes ASP sont prévus pour 3 mois chacun, alors que les 2 postes d'informaticien et de conducteur d'engins sont permanents ; les candidats peuvent répondre même de métropole ou de l'étranger ; l'avis de publication a été publié par le CGF pour le poste d'informaticien, 4 candidatures ont été reçues, dont 1 de métropole (qui est en couple avec une femme originaire de Maroe), et 2 candidatures sont recevables ;

- La tondeuse autoportée servant à l'entretien du stade et aux travaux de voirie patine par temps de pluie, le programme de la voirie est très chargé, et les pièces pour l'autoportée ne sont pas disponibles actuellement ;
- Un abonné du service de l'eau de Haapu n'arrive pas à trouver son compteur d'eau, et le compteur d'un autre est toujours sous terre malgré les observations faites par la secrétaire de mairie du district ;
- Il faudrait renforcer la réglementation sur la protection de l'environnement, notamment du côté du collège, car il y va de l'image de notre île tant auprès de notre population que des visiteurs ;
- Les ayants-droits des parcelles de Tepepe où les forages ont été réalisés doivent se rencontrer à nouveau très bientôt, les élus de Maeva et Faie accompagneront le maire lors de cette réunion ; 6 souches sont concernées, 3 sont prêtes à vendre leurs droits, d'autres souhaitent le partage des parcelles afin que chaque souche traite directement avec la commune, mais se pose la question de la prise en charge financement dudit partage ; le devis initial s'élevait à 40 000 frs par mois, soit 500 000 frs par an ; en cas de vente, ce serait 6,4 millions selon l'expert alors que la commune avait tablé sur 11 millions ;
- La commune a subventionné le déplacement des clubs locaux de volley-ball et de va'a et les résultats sont connus ; au futsal, les hommes ont obtenu la 6<sup>ème</sup> place et les femmes la 5<sup>ème</sup> place ;
- Le renouvellement du Te hotu no Huahine doit intervenir après la foire (en août 2017), mais il semble que les agriculteurs ne seront pas consultés ; il serait préférable de rassembler les présidents d'associations agricoles de chaque district et des membres, quitte à ne plus subventionner cette association ; il s'agit bien d'une association loi 1901, et les statuts sont clairs, seuls les adhérents qui paient leur cotisation peuvent voter lors du renouvellement du bureau ; le calendrier des taturaa maa matacinaa est communiqué par Eremoana Tapa ; les présidents d'association des districts sont désignés par les agriculteurs de chaque district, et ce sont eux qui désignent ensuite le président du bureau du Te hotu no Huahine, s'il y a dissension au sein d'une même association, le problème doit se régler en interne et non devant le bureau de l'association mère ; l'idéal serait que les membres du nouveau bureau soient tous des cultivateurs en activité ;
- Les travaux de nettoyage des parcelles agricoles tardent à démarrer or la commune a prévu 3 millions d'aide (50 % de prise en charge des travaux commandés pour chaque cultivateur) ; certains exploitants n'ont pas cultivé les terrains nettoyés, ils ne bénéficieront plus de l'aide ; d'autres s'étaient inscrits l'an dernier mais n'ont pas pu bénéficier des travaux, il devront être pris en compte cette année ; il faudra faire en sorte de respecter les quotas d'heures de location de drague ;
- Présentation de l'avancement des travaux sur les chantiers de l'école primaire et de la cantine de Fare (inauguration en août, voire en novembre), l'école et le plateau sportif de Tefarerii par Georges Tuihani (projection photos) ;
- Présentation de la situation de la mise en œuvre du tri chez l'habitant dans les communes associées de Haapu, Faie et Tefarerii (bémol dans ce dernier district) ;
- La population reste en attente du démarrage des travaux de bitumage de la ceinture entre l'aéroport et Haamene qui devait intervenir en février ;
- Il semble que la réglementation interdise dorénavant qu'un corps soit exposé dans un fare amuiraa, pour éviter le risque de contagion ; si un certificat de non contagiosité est établi par un médecin, le corps peut être exposé ; dans le cas inverse, le cercueil sera scellé et ne pourra plus être ouvert, malgré les demandes de la famille endeuillée ; nul ne peut intervenir sur un cercueil scellé ; seul le maire peut délivrer un permis d'inhumer ; en cas de décès sur Huahine avec déclaration de contagiosité, la commune devra fournir un lieu où exposer le cercueil scellé (hors fare amuiraa), comme la place Marara ; ou encore, il est possible d'exposer un cercueil scellé dans un fare amuiraa tant qu'on respecte les scellés et que personne n'ouvre le cercueil pour exposer le corps ; tous, élus et familles, doivent se plier à la règle d'inhumer un défunt dans les 24 heures suivant le décès, pour éviter toute complication.

Plus aucune observation n'étant faite et l'ordre du jour étant épuisé, la prière est dite par Monsieur Eremoana TEPA puis le Maire remercie les conseillers de leur participation avant de lever la séance à 12h30.

La Secrétaire,



Claude CHONG



Le Président,



Marcelin LISAN

Affiché le 09 mai 2017